

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25089

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION TEMPORAIRE DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE MOQUETTES DE PROTECTION VILLE DE CASTELNAUDARY

Considérant que l'association Carcassonne Olympique Gym organise les finales nationales individuelles de gymnastique artistique féminine à la Halle Nicole Abar à Carcassonne du 05 au 12 mai 2025.

Considérant la nécessité d'un nombre important de moquettes de protection, j'ai décidé de demander le prêt de moquettes à la commune de Castelnau-d'Orbieu afin de garantir le bon déroulement de cette manifestation.

Une convention entre la Commune de Carcassonne et la commune de Castelnau-d'Orbieu a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition consentie à titre gratuit.

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 26 mai 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250526-24972-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025

Publication : 05/06/2025